



<https://latribunelibre.com/emploi/directeur-agence-amenagement-urbain-f-h-2>

Directeur Agence Aménagement Urbain F/H

Description

Rattaché-e à l'agence d'Antony et sous la responsabilité du Directeur des Opérations Régionales, le/la Directeur-trice d'agence prend en charge l'organisation de la production et de la gestion de son périmètre tant sur la partie études que sur la partie travaux.

Vous avez comme missions principales :

RH / Management :

Animer le pôle, favoriser la cohésion d'équipe, la communication et les synergies,

Valider les demandes de formation et développer les compétences de son pôle,

Mener des entretiens annuels et professionnels, initier les actions disciplinaires,

Identifier les besoins en recrutement, sélectionner et intégrer les nouveaux entrants.

Organisation :

Mettre en œuvre les processus qualité et RH,

Gérer la production, les plannings et les plans de charge et affecter ressources,

Coopérer avec les autres agences pour leurs identifier les besoins en études et maîtrise d'œuvre,

Assurer et contribuer personnellement au renouvellement du carnet de commande,

Développer un réseau de partenaires, sous-traitants.

Gestion :

Définir les plans d'actions favorisant l'atteinte des objectifs,

Reporter et analyser les indicateurs financiers de son pôle,

Organiser et superviser la création, l'affectation, l'avancement, la facturation et le suivi des affaires.

De plus, il participe à :

Organisme employeur

Fabien BOSCHAT

Type de poste

Temps plein

Secteur

CONSEIL POUR LES AFFAIRES
ET AUTRES CONSEILS DE
GESTION

Lieu du poste

92002, ANTONY, ANTONY,
France

Salaire de base

65000 € - **Salaire de base**
75000 €

Date de publication

5 octobre 2024 à 09:02

Validé jusqu'au

04.11.2024

Gérer la stratégie des candidatures, concours et avenants,
Superviser des actions / propositions commerciales et des affaires,
Valider les propositions commerciales et les négociations avec les partenaires.

Qualifications

Vous êtes issu(e) d'une formation ingénieur(e) ou équivalence Bac+5, avec un minimum de dix années d'expériences en qualité de chef(fe) de projet, vous justifiez d'une expérience de management réussie au sein d'un bureau d'études techniques.